

INFORMATIONS

6 avril 2020

Le CCAS apporte son soutien au Centre d'accueil d'urgence solidaire ouvert à Mondonville

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, a ouvert le 30 mars, un centre « d'accueil d'urgence solidaire » au Domaine d'Ariane à Mondonville, à destination des enfants en difficulté, en lien avec la Ligue de l'Enseignement et l'ANRAS (Association nationale de Recherche et d'Action Solidaire).

La commune d'Aussonne par le biais du CCAS a fait un don de jouets et de livres.



Rappel - Mise en place d'un service livraison courses à domicile par le CCAS en partenariat avec Carrefour Market Aussonne

Le CCAS d'Aussonne met en place un service de livraison de courses en partenariat avec le Carrefour Market. Ce service est assuré par des agents du service social **Premières livraisons à partir du mercredi 8 avril.**

Ce service est accessible pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour réaliser leurs courses (malades covid19, personnes âgées, handicapées, autres cas spécifiques...)

La commande doit être faite au plus tard la veille avant 12h donc avant le mardi 7 avril 12h pour cette semaine par téléphone au 05 62 13 47 28.

Covid19 - désinfection des mobiliers urbains

Comme suite à l'accord passé avec Madame le Maire, à partir d'aujourd'hui lundi 6 avril, des interventions de désinfection des mobiliers urbains susceptibles d'être en contact avec les populations (bancs, abribus, poteaux, barrières, candélabres, rampes...) situés aux abords des pharmacies et commerces de proximité, des écoles de soignants seront effectuées.

L'eau de javel étant le seul virucide reconnu pour son efficacité, c'est avec de l'eau de javel diluée que ces interventions de désinfection ciblée seront réalisées quotidiennement, à l'exception des jours de pluie ou de vent fort.

Les équipes de Toulouse Métropole qui assureront cette désinfection seront équipées d'un matériel de protection adapté, avec combinaisons intégrales et masques. Un temps de séchage de 15 minutes est nécessaire. Lors de chaque intervention, une information sera diffusée aux passants.

CORONAVIRUS COVID-19

La Métropole désinfecte le mobilier urbain
devant les sites les plus fréquentés
avec une **solution d'eau de javel très diluée.**

Pour garantir l'efficacité du traitement,
nous vous remercions de **ne pas toucher le mobilier**
durant les **15 minutes** qui suivent l'application.

Mise en place de l'attestation numérique de déplacement dérogatoire

Afin de faciliter les démarches relatives à l'attestation de déplacement dérogatoire, obligatoire depuis le début de la période de confinement, et de rendre possible sa vérification de manière dématérialisée, un dispositif de création numérique de ce formulaire est disponible depuis aujourd'hui, en complément du format « papier » qui demeure toujours valide.

Ce dispositif de création numérique est accessible depuis tout type de terminal à partir de <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>.

Il ne s'agit pas d'un traitement automatisé de données à caractère personnel: aucun des éléments nécessaires pour générer l'attestation numérique n'est transmis à un serveur public ou à tout autre serveur.

Il consiste en un formulaire à renseigner en ligne, comprenant les mêmes données que celles figurant sur le format papier, nécessitant donc de préciser notamment la date et l'heure de sortie programmées ainsi que le motif parmi ceux autorisés. Un fichier au format PDF est alors généré, lequel contient toutes les données du formulaire ainsi, de manière automatique, que la date et l'heure de sa création. Ce fichier PDF est à présenter sous forme numérique lors d'un contrôle.

Le "QR Code" figurant sur le fichier au format PDF facilite le contrôle des attestations en permettant aux forces de sécurité chargées des vérifications (police nationale, gendarmerie nationale, polices municipales, gardes champêtres) d'obtenir les informations contenues dans le document par une lecture à distance de ce "QR Code" depuis leur terminal portatif ou, à défaut, par une vérification visuelle de l'attestation en format PDF sur l'appareil de la personne contrôlée.

Forte affluence dans les centres commerciaux : changez vos habitudes !

Une trop forte affluence dans les centres commerciaux a été constatée ce samedi.

En cette période de confinement, indispensable à la lutte contre la propagation du COVID-19, il est essentiel de respecter les mesures barrières et de limiter vos déplacements.

Il est donc fortement recommandé de privilégier les jours de semaine pour faire ses courses dès lors que vous n'êtes pas retenus par vos obligations professionnelles. Changer ses habitudes c'est aussi faire face à la propagation du virus.

Etienne Guyot, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, rappelle également que les vacances scolaires pour la zone C, n'autorisent pas les concitoyens à se déplacer sur le territoire national. Les mesures de confinement au domicile choisi se poursuivent y compris pendant les vacances scolaires et les déplacements vers une résidence de vacances sont interdits.

Le confinement n'est pas terminé.

En Haute-Garonne, la mobilisation contre les violences conjugales continue

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endigement de la pandémie de Covid-19 constitue un terreau qui peut être favorable aux violences conjugales. Le Gouvernement reste pleinement mobilisé sur le sujet et continue d'assurer l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Les pharmacies s'engagent pour accueillir les victimes de violences intrafamiliales

Ces dernières pourront désormais être accueillies par la pharmacie la plus proche de leur domicile où l'alerte sera immédiatement donnée auprès des forces de l'ordre et ainsi permettre une prise en charge rapide des victimes. Une signalétique est en cours d'élaboration afin que toutes les pharmacies puissent l'apposer sur leurs officines pour prévenir de l'existence de ce dispositif.

La plateforme <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

La plateforme rappelle les principaux dispositifs d'écoute mis en place :

- le **17 et le 114** (sms), en cas d'urgence (victimes et/ou témoins) ;
- le **3919**, pour recevoir de l'aide anonymement et gratuitement ;
- le portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes accessible via l'adresse www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr Ce service est gratuit, disponible 24 h/24 h, 7 jours sur 7, depuis son ordinateur, tablette, smartphone et sans obligation de déclarer son identité.

Sous la forme d'un « tchat », discussion interactive instantanée, le portail permet un échange personnalisé et adapté avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes. L'objectif est de permettre à toutes les victimes d'entrer en contact, depuis chez elles, avec ces personnels spécialisés pour les accompagner vers le dépôt de plainte et, dans l'hypothèse où elles n'y seraient pas prêtes, de les orienter vers des partenaires du ministère de l'intérieur et vers des associations spécialisées et d'aide aux victimes (qui continuent d'assurer l'accueil des victimes par téléphone).

Les associations maintiennent leurs permanences

Associations spécialisées violences faites aux femmes

- Association pour l'initiative autonome des femmes (APIAF) (Toulouse) : 05.62.73.72.62
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) (Toulouse + permanences) : 05.34.31.23.31
- Du côté des femmes (Muret) : 05.34.63.16.74
- Femmes de papier (Saint-Gaudens) : 05.61.89.43.07
- Olympe de Gouges (Toulouse) : 05.62.48.56.66

Associations généralistes d'aide aux victimes

- Association Commingeoise de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (ACJSE) (Saint-Gaudens) : 06.81.35.72.61
- France Victimes 31 (Toulouse + permanences) : 05.62.30.09.82

Association spécialisée auteurs de violences

- AVAC : 05.61.21.05.28

Association spécialisée contraception, IVG, sexualités

- Planning Familial (Toulouse) : 05.61.25.54.17

Toulouse Métropole : tri sélectif et déchets verts

Toulouse Métropole rappelle la nécessité de bien trier les emballages en plastique et métal.

Trier est une nécessité donc **Continuez à trier vos déchets !**

Si un passage de collecte n'est pas effectué, il sera fait le jour de collecte habituel suivant.

Les bacs ne doivent en aucun cas être laissés sur l'espace public.

Pour en savoir plus

<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/dechets-proprete>

<https://www.toulouse.fr/web/proprete-dechets/comment-trier-vos-dechets>

https://www.toulouse.fr/documents/106871/106936/guide_tri_toulouseblagnac/2f52dde5-a5c9-4f65-8d13-d1b803f6ec9a Télécharger le guide du tri

<https://www.consignesdetri.fr/> Téléchargez l'application « Le Guide du Tri »



Il a également été constaté que certains usagers continuaient à sortir leurs déchets verts sur les trottoirs. Or cette collecte est arrêtée, afin de mettre à disposition le personnel pour la collecte des ordures ménagères, ces dépôts peuvent poser problème en termes de sécurité et d'accessibilité. En cas de non-respect, un rappel à l'ordre vous sera adressé !

INFORMATION COVID 19

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS SUSPENDUE



COVID 19 : La Métropole a cessé la collecte des déchets verts depuis samedi 21 mars, afin de concentrer les équipes disponibles sur la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Le maintien de ces collectes essentielles représente un effort d'organisation et de mobilisation des équipes considérable, pour assurer au mieux la propreté et la salubrité de nos rues.

Aussi, nous comptons sur vous pour rentrer le dépôt constaté devant chez vous et pour garder vos végétaux coupés sur votre terrain.

Vous trouverez sur le site de Toulouse Métropole des conseils pour mieux gérer vos déchets verts en cette période de confinement :
[toulouse-metropole.fr/vos-dechets-verts-une-ressource](https://www.toulouse-metropole.fr/vos-dechets-verts-une-ressource)

toulouse
métropole

en grand !

Engagement citoyen : plateforme de la réserve civique

Le site de la Réserve Civique <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>.

Coronavirus : Attention aux arnaques !

Depuis l'apparition des premiers cas de Coronavirus, les arnaques de la part de sociétés et d'individus malveillants se multiplient. **Soyez vigilant !**

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/arnaques-liees-au-coronavirus>

Des services publics mobilisés !

Un accueil téléphonique est assuré aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie au 05 62 13 47 20 et du CCAS au 05 62 13 47 28. Durant cette période nous vous invitons à adresser votre mail à l'adresse contact@aussonne.fr. Les demandes seront transmises aux services concernés et seront traitées dans les meilleurs délais.

En dehors de ces horaires, les administrés seront invités à contacter le numéro de téléphone de l'élue de permanence au 06.77.41.41.72

Le service Etat-Civil- funéraire reste mobilisé pour les urgences sur RDV.

Merci à vous de partager ces informations, tout le monde n'a pas accès aux réseaux sociaux ou aux nouvelles technologies, alors n'hésitez pas à appeler votre entourage pour leur donner ces informations et prendre des nouvelles.

Le confinement n'exclut pas la solidarité !

Nous restons à votre service

